

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 45 (1916)

Heft: 9

Artikel: Absence de respect... [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1038833>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de la semaine sera sûrement bien employée : le temps ainsi passé ne sera pas perdu, car les cœurs et les volontés auront puisé un aliment substantiel. L'enfant, étant devenu meilleur à entendre son maître lui indiquant la bonne voie à suivre, ne sera que mieux disposé à profiter de son enseignement dans la suite. Il y aura tout bénéfice. Les parents eux-mêmes comprendront la portée éducative de l'école et apprécieront les dignes efforts des maîtres.

Dans la suite, nous espérons revenir sur ce sujet et entrer dans quelques détails relatifs à l'interprétation du programme prescrit.

F. BARBEY, *inspecteur.*



Absence de respect...

(Suite)

Fribourg a le privilège de posséder quelques coquettes *Promenades publiques* ; les plus belles sont celles du *Grand Pont Suspendu*, du *Gambach* et du *Funiculaire*. Quant au printemps, tout renait à la vie, ces jardins publics se remplissent de promeneurs de tout âge et avides de la belle nature et du bon air. Partout on pourvoit, au moyen de bancs, à la commodité des étrangers, à la débilité des vieillards, à la faiblesse des convalescents : on est fier qu'une petite ville comme Fribourg mette tant de soin à l'embellissement de ses places publiques, à la salubrité de la cité. Comme elle doit être fière, la *Police locale* de notre ville de planter sur chacune de ces places établies à grands frais, un grand poteau avec cette affiche sonore et si flatteuse pour le *public* de Fribourg : *Cette promenade est placée sous la protection et la surveillance du public. — La Direction de la Police locale.* Quel sentiment de droiture et d'honnêteté doit posséder notre public, auquel on peut, sans autre, ni même le consulter s'il veut accepter cet honneur ou non, confier la *protection et la surveillance* de grandes et belles places publiques ! Avant de produire cette flatteuse affiche, la Police locale aurait pu découvrir qu'elle fait du *public le valet du bourreau* ou que, du moins, elle peut restreindre le nombre de ses gendarmes. Ainsi, quand un membre de ce sage public a la témérité de prendre au sérieux un mandat si légèrement

octroyé, vient à bon escient dénoncer un jeune dévaliseur de la propriété publique, mal lui en prend parfois, surtout s'il s'est mépris sur la toilette et la descendance du délinquant. Il arrive facilement qu'on le mette à la porte. Et notre *parcelle du public*, toute penaude, s'éclipse comme un renard qu'une poule aurait pris ; elle finit par se taire et jure qu'on ne l'y prendra plus.

* * *

Nous voici dans la promenade de l'extrémité septentrionale du *Grand Pont Suspendu*. Aux deux bouts de la place se dressent deux poteaux portant, en français et en allemand, la défense suivante (car dans notre ville il n'y a pas de place publique abordable, sans qu'un *Verbot* ne nous menace d'une grosse amende que l'on ne paye presque jamais). Donc : « Défense de créer des passages abusifs, d'endommager les plantations et les bancs sous peine d'une amende de 20 à 100 fr. » (Art. 123 de la loi sur les routes.) — Oho ! Il paraît que c'est sérieux ; car ce *Verbot* émane du gouvernement. Après une menace si onéreuse et si catégorique, l'on devrait s'attendre à voir devant ses yeux une promenade vierge de tout dégât vandale. Ah ! bien oui ! c'est justement le contraire de la défense qui arrive, car d'abord les montants de l'amende sont biffés et salis ; tout est foulé, comme sur une grand'route ; partout, à travers les plantations, des *passages abusifs* et des *plantations endommagées*¹. Partout les encadrements des chemins sont écrasés, rasés à tel point qu'on ne peut plus distinguer les chemins des parties foulées de ceux qui ont été pratiqués pour les promeneurs ; tout est impitoyablement livré à la dévastation : on dirait que nos jeunes vandales ont eu à tâche de braver la défense de la Police.

L'élément destructeur a maintenu la haute main sur le terrain public. Et si vous vous permettez quelques observations très fondées envers ces futurs Huns, les moqueries pleuvent sur vous drues comme grêle. Les parents qui, souvent, accompagnent leurs garnements dans leurs aventures dévalisatrices, approuvent nettement les méfaits de ces « barbares » en herbe. Ce mot n'est pas de l'auteur de ces lignes, mais celui d'un pédagogue éminent de notre ville, lequel, l'autre jour, se plaignait amèrement de la dégéné-

¹ Il en était du moins ainsi, lorsqu'aux mois de décembre et février derniers, nous avons constaté l'état de cette Promenade.

rescence de notre jeunesse scolaire. Ce Monsieur, descendant un jour le nouvel escalier qui conduit de l'*Ecole du Gambach* sous le nouveau pont du chemin de fer, et voyant quelques gamines se glisser dans les rigoles en béton qui bordent le dit escalier, se permit de leur dire seulement : « Ça fera plaisir à vos parents, lorsque vous arriverez à la maison avec des souliers usés et des habits déchirés. » — *Qu'est-ce que ça vous fait, à vous ?* fut la réponse impertinente. En d'autres termes : « Qu'est-ce que ça vous regarde, vieux grognard que vous êtes. » Voilà l'éducation du plus grand nombre de nos enfants. Avec le respect pour la propriété, ils perdent celui des personnes adultes et expérimentées ; ils perdent celui de leurs propres parents.

* * *

Ce que nous vénons de rapporter de la promenade du Grand Pont Suspendu se répète à peu près exactement pour le pittoresque et charmant Jardin du Funiculaire. Mais ici, la gent vendale semble avoir plus particulièrement jeté son dévolu sur les palissades qui bordent la place du côté sud : elles ont été brutalement enfoncées en divers endroits et ne forment plus que des entrées vers des buissons sauvages masquant des abîmes qui peuvent facilement devenir l'affreux tombeau des téméraires qui s'y aventurent.

Dans le quartier neuf et luxueux du Gambach, il y a de superbes avenues bordées de tilleuls essentiellement, puis d'ormeaux et de marronniers qui feraient l'orgueil de Fribourg, s'ils ne portaient pas les traces de mains « barbares ». En été, vous voyez partout des échelles dressées contre les rameaux fleuris des tilleuls odoriférants. Dans le feuillage des arbres, vous distinguez des figures humaines d'adolescents et d'adultes cueillant tranquillement, *avec l'autorisation de la Police*, dit-on, l'abondante récolte annuelle de fleurs, dont le suc sert de nourriture aux abeilles. Cette autorisation, si vraiment elle existe, me paraît une grave inconséquence : ce serait un funeste encouragement accordé aux mauvais instincts de nos jeunes vandales.

Chacun de ces hommes juchés sur ces arbres, arrache sans scrupule les délicieuses fleurs de tilleuls, et brise les branches, sans s'inquiéter des dégâts causés. On sait que les rameaux de tilleuls chargés de fleurs ne sont pas toujours à la portée de ces dévaliseurs *brevetés*. Que font-ils alors ? Avec un crochet en bois, ils les amènent à eux, les dépouillent de leur manteau beige et parfumé, et, déjà rompus à moitié avant d'être attirés au maraudeur, celui-ci, après avoir fait

son œuvre, lâche les rameaux dépouillés, qui pendent ensuite brisés et déchiquetés jusqu'à ce que d'autres jeunes pousses les couvrent de leur verdure. Les rameaux maltraités ne tardent pas à se flétrir et à prendre une teinte brûnâtre de feuilles sèches, ce qui fait un contraste affligeant avec le vert feuillage du nouveau printemps.

Mais cela n'est rien encore. A côté de ces allées mutilées s'étend la plus belle promenade de la ville, placée par la Police locale « sous la protection et la surveillance » du public. Ce splendide Jardin anglais semble être voué à la pire dévastation de la part de nos enfants qui, jour pour jour, pratiquent des « chemins abusifs » à travers les plantations, depuis la fonte des neiges jusqu'aux premières glaces de l'hiver, et endommagent les bancs établis par l'Edilité de notre ville. Mais ici, la dévastation va grandissant ; le vandalisme y a, semble-t-il, ses coudées franches, car il peut se commettre impunément, sous les yeux mêmes de gendarmes indulgents, dont le dépôt est dans le voisinage immédiat de la place en question. On serait presque tenté de croire que ces Messieurs craignent de faire la connaissance désagréable de l'un ou l'autre de nos vandales.

En attendant de sages et utiles réformes dans ce sens, que le public veuille bien aller à l'extrême occidentale de la Promenade du Gambach ; là, plus qu'ailleurs, il jouira *du beau désordre* qui règne sur cet étroit espace. On comprendra le sentiment de révolte que doivent éprouver les honnêtes gens et tous les amis de la nature, à la vue de l'esprit brutal qui se manifeste, non seulement par le public enfantin, mais par celui de gens que l'on croirait devenus raisonnables : par les bonnes et les parents mêmes de ces petits *sans cœur ni conscience*. Et cependant, non loin de la dite place, on peut lire, clouée à un arbre voisin, une **défense** menaçant d'une amende de 5 fr. toute personne qui foule aux pieds les pelouses de la promenade.

Du côté de l'Avenue du Moléson, la promenade est pourvue de différentes ouvertures donnant accès à tout le monde et qui toutes sont, à droite et à gauche, ornées de plantations de luxe. Ainsi, l'entrée de l'extrême occidentale est garnie, à droite en entrant, d'un idéal buisson de mauves. Mais, le croirait-on ? Toutes les tiges portant des fleurs ont été criminellement arrachées, et, aujourd'hui, on ne voit plus que quelques débris de rameaux portant les traces d'une destruction sauvage. On aura peut-être des excuses pour les jeunes malfaiteurs, en alléguant que ce ne fut que l'œuvre d'enfants en bas âge, n'ayant pas conscience de

ce qu'ils font. Mais convaincu du contraire, je vais en donner un exemple frappant. Un soir, entre chien et loup, je vois une dame vêtue de noir, menant sa fillette par la main. La mère et l'enfant passent à côté du buisson de mauves, sur lequel se dressait encore un seul rameau fleuri. La mère s'arrête et, regardant la petite : « Veux-tu une fleur ? » lui demande-t-elle. La petite regimbe, en criant qu'elle ne veut pas de fleur. Pur caprice de l'enfant ! Mais Madame ne fait ni un ni deux : comme l'éclair, elle se jette sur le buisson de mauves, en arrache la seule fleur qu'il portait encore, et en pare les cheveux de son enfant. Grâce à son sentiment de vanité inné, la fillette se laisse faire et, toute fière de sa nouvelle parure, elle part de bonne humeur avec sa mère. — La coupable, en cette circonstance, n'est certes pas l'enfant, mais la mère commettant à la fois un acte de vandalisme et un larcin, puis une faute, en encourageant le vice de vanité de son enfant.

A l'escalier de sortie occidentale, qui descend dans l'Avenue du Gambach, croissent à droite et à gauche, de même que sur le mur de soutènement, huit à dix plantations aux tiges sveltes et lisses que, faute du nom botanique, j'appellerai le *saule rouge*. Eh bien ! partout on voit des branches déchirées, des tiges éventrées. Celles qui ne peuvent être rompues et enlevées courbent tristement la tête. Des beaux saules rouges, il ne reste le plus souvent que l'écorce. Ce spectacle navrant est en partie l'œuvre de parents ignorants, remplis de faiblesses pour les caprices de leurs enfants ; de sottes bonnes qui croient devoir accorder à leurs protégés tout ce que la tête leur chante, enfin c'est l'œuvre des enfants eux-mêmes. L'autre extrémité de la même promenade, qui est aussi la plus large et qui est attenante à un immense jardin d'agrément, est séparée du jardin privé par une palissade. Mais rien ne peut arrêter la rage destructrice de certains garçons qui, pour *jouer plus facilement à la guerre*, ont enfoncé en plusieurs endroits la palissade en question, élevée par les propriétaires du jardin privé, paraît-il. Ceux-ci ont, cependant, eu le courage de faire une dénonciation ; de cette manière, ils obtiennent de la ville la restauration gratuite de leur palissade. — Maintenant quels sont les auteurs de ce vandalisme ? On ne les connaît pas et la ville y est pour ses frais (si l'on veut en croire un fonctionnaire public). Mais qui est la *ville* ? Est-ce une Dame toute cousue d'or et dont les richesses sont inépuisables ? C'est à peu près l'idée que s'en font certaines gens, qui aiment à vivre aux dépens de la société.

* * *

Qu'on se figure maintenant les dégâts commis par cette brutale jeunesse, dans les campagnes appartenant à de pauvres laboureurs, qui ne peuvent pas se défendre, et qui, plus mal gardées encore que les promenades de la ville, sont à la merci des petits sauvages et des... parents qui les accompagnent. Pas de *Police locale*, sinon un ou deux gardes champêtres qui, malheureusement, n'ont pas le don d'ubiquité ; aucune autorité qui mette les prés en herbes et les champs fleuris *sous la protection et la surveillance du public* ; ces belles campagnes, émaillées de bluets et de coquelicots, *les paysans n'en ont pas besoin*. — Vers le soir enfin, sur les routes, les sentiers et les trains de chemins de fer, vous voyez ces jeunes maraudeurs, sous la conduite de leurs dignes parents, rentrer triomphalement au logis, portant des gerbes de fleurs enlevées aux champs des laboureurs sans défense. Avez-vous vu, honnête public, ces innombrables chemins pratiqués au travers des champs de blé ? Eh bien ! Croyez-vous qu'en les traçant, nos Huns des écoles n'aient pas causé un dommage considérable aux propriétaires ou aux fermiers ? — Qui les en dédommagera ?

(*A suivre.*)

X. D.

LA RÉDACTION A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Dans l'ordre naturel des choses, l'enfant doit d'abord acquérir des idées justes au moyen de l'intuition, de la conversation et de lectures appropriées à son degré de développement intellectuel. Cette acquisition commence sur les genoux de la mère qui fait de l'intuition comme M. Jourdain faisait de la prose, instinctivement, et, sans s'en douter.

Elle se continue ensuite dans la famille. Chaque élève arrive à l'école avec une somme plus ou moins grande de connaissances en rapport avec le degré de culture et de développement de ses père et mère et du milieu familial qui l'entoure. C'est de là que doit partir tout maître intelligent, en ayant bien soin de ne heurter que le moins possible la transition si brusque et si redoutable déjà de sa nature